

016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale (R)

Premier indicateur

Agence bibliographique nationale

↳ Bibliothèque et Archives Canada
7 Source identifiée dans la sous-zone ‡2

Second indicateur

Non défini

↳ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de la notice (NR)
‡z Numéro de contrôle annulé ou invalide (R)

‡2 Source (NR)
‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient des numéros uniques qui ont été attribués à une notice par une agence bibliographique nationale autre que la bibliothèque du Congrès (LC). (Les numéros de contrôle de la LC sont entrés dans la zone 010.) Le numéro de contrôle peut également apparaître dans la zone 001 (Numéro de contrôle) des notices distribuées par ce même organisme. L'organisme qui utilise la notice peut retirer le numéro de contrôle d'une agence bibliographique nationale de la zone 001 et y inscrire son propre numéro de contrôle de système. Ce numéro représente le numéro de contrôle d'une notice provenant du système d'une agence bibliographique nationale plutôt qu'un numéro utilisé pour une entrée dans une bibliographie nationale.

On peut trouver dans une notice une zone 016 qui renferme le numéro de contrôle annulé ou invalide d'une notice déjà distribuée. Une notice peut être annulée parce qu'il s'agit d'une notice en double du même numéro de classification.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Agence bibliographique nationale

La position du premier indicateur renferme une valeur qui identifie une agence bibliographique nationale comme étant la source du numéro de contrôle, ou se rapporte au code de la sous-zone ‡2 (Source).

↳ - Bibliothèque et Archives Canada

Cette valeur indique que le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale provient de Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

7 – Source identifiée dans la sous-zone ‡2

Cette valeur est utilisée lorsque la source du numéro de contrôle est indiquée par un code dans la sous-zone ‡2.

016 7↳a94.763966.7‡2[Identificateur de l'agence bibliographique nationale]

▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient donc un blanc (↳).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Numéro de contrôle de la notice

Cette sous-zone renferme un numéro de contrôle valide d'une notice attribué par une agence bibliographique nationale.

016 7b‡agn0349684n‡2[Identificateur de l'agence bibliographique nationale]

‡z – Numéro de contrôle annulé ou invalide

Cette sous-zone renferme un numéro de contrôle annulé ou invalide attribué par une agence bibliographique nationale.

‡2 – Source

Cette sous-zone renferme le code MARC ou le nom de l'organisme qui identifie l'agence bibliographique nationale qui représente la source du numéro de contrôle d'une notice entré à la zone 016. Elle est utilisée uniquement lorsque la position du second indicateur renferme la valeur «7» (Source identifiée dans la sous-zone ‡2).

La source du code MARC provient du document *Codes MARC des organismes*.

016 7b‡aMC967544‡z0006342114‡2[Identificateur de l'agence bibliographique nationale]

‡8 -Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A. (Sous-zones de contrôle)

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Zone

016 - Numéro de contrôle d'une notice de la Bibliothèque nationale du Canada [REDÉFINI 1997] [CAN/MARC seulement]
Les deux positions d'indicateur étaient non définies. Les codes de sous-zones définis étaient ‡a (Numéro de contrôle d'une notice de la BNC) et ‡z (Numéro de contrôle annulé/invalide de la BNC).

Indicateur

Premier indicateur - Agence nationale bibliographique

b - Bibliothèque nationale du Canada [RENOMMÉE 2004]

Cette valeur a été renommée afin de refléter la réorganisation de l'institution.